

endroit au Canada dans la collectivité de la Colombie-Britannique, dont je fais présentement mention.

Il ne semble pas que l'idée que nous nous faisons d'une réserve dans le reste du Canada s'applique ici et votre problème est donc très différent de celui qui existe ailleurs au pays. C'est là la façon dont je vois les choses présentement. La situation doit être étudiée toute différemment. Les Indiens s'adonnent à l'industrie de la pêche, font de l'exploitation forestière et leurs entreprises se trouvent complètement en dehors des réserves, ce qui, dans la pratique ordinaire du commerce, bénéficierait d'un prêt commercial. Toutefois, étant donné l'organisation de la Direction des affaires indiennes, on donne à l'Indien des réserves l'argent nécessaire à la construction d'une maison, à l'exploitation agricole, à l'exécution du travail qui s'impose chez lui. On lui verse une certaine somme d'argent en vertu d'un traité. Vous, vous n'avez pas de traité, vous n'avez rien. Je vois que la situation en Colombie-Britannique est tout à fait différente de celle qui existe partout ailleurs au pays.

M. CADIEU: Dans la province de la Saskatchewan, où les écoles indiennes se sont beaucoup améliorées depuis quelques années, le directeur d'une des écoles que je visitais m'a dit que plusieurs de ces enfants ne poussent pas leur instruction parce qu'ils fréquentent toujours l'école de la réserve. Quand ils ont terminé tout le programme enseigné à ces écoles, ils ne poursuivent pas plus avant leurs études car il leur faut alors se rendre ailleurs, où ils sont intégrés, deviennent timides, se laissent dépasser et se découragent; plusieurs ne vont pas plus loin.

Étant donné la situation et les divers stades de construction en progrès sur les réserves, nous comptons encore que très peu de charpentiers indiens, si nous en avons en tout, et très peu de jeunes gens qui viennent y construire même leur propre maison. Toutes ces maisons sont louées à contrat et construites par des entrepreneurs de l'extérieur, ce qui ne devrait pas être, je crois. Nous n'avons que très peu d'électriciens, et très peu de jeunes gens qui connaissent les méthodes modernes d'agriculture. La question d'intégration est donc très importante, à mon avis.

Le PRÉSIDENT CONJOINT (M. Dorion): Si vous avez des déclarations ou des recommandations à faire, je vous demanderais d'attendre, car les témoins n'ont pas beaucoup de temps. Toutefois, si vous avez des questions, je vous demanderais de les poser immédiatement.

M. McQUILLAN: Monsieur le président. Révérend Kelly, au dernier paragraphe de l'alinéa d) vous faites mention d'une récente enquête effectuée par l'Université de la Colombie-Britannique au sujet des Indiens de cette province. Pouvez-vous nous en dire un mot et nous faire savoir ce que vous espérez obtenir, ou ce que l'on espère en obtenir?

Le révérend KELLY: Il s'agit d'une enquête faite sous la direction du professeur Hawthorn de l'Université de la Colombie-Britannique. Il avait une équipe locale d'environ 20 personnes chargées d'étudier tous les aspects de la vie en Colombie-Britannique en vue d'aider les Indiens ou de leur donner des conseils sur la manière dont ils pourraient plus facilement s'intégrer dans le corps social.

Lorsque nous nous y reportons, nous en traitons plutôt d'une façon générale, car je n'ai pas eu le rapport. Celui-ci est assez coûteux, dix dollars, je crois, et j'ai cru ne pas pouvoir pour le moment me permettre cette dépense de dix dollars.

M. McQUILLAN: Qui s'est porté garant de l'enquête?

Le révérend KELLY: La Direction des affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, je crois.

Il me semble avoir entendu dire qu'on avait versé la somme de \$50,000 à cette équipe pour faire ce travail, pour entreprendre ces recherches.